



Vente d'un VEHICULE AVEC CELLULE ISOTHERME par APPEL D'OFFRES SOUS PLIS CACHETES

COMMUNE DE VERNIOLLE
Place de la République
09340 VERNIOLLE

Date et heure limites de réception des offres

21 mai 2024 à 17h00

CAHIER DES CHARGES

SOMMAIRE

I OBJET DE LA VENTE PAR APPEL D'OFFRES SOUS PLIS CACHETES.....	3
1 - MODE DE CONSULTATION.....	3
2 - DESIGNATION DE L'ENGIN.....	3
3 - CONDITIONS PARTICULIERES.....	3
II PRESENTATION DES CANDIDATURES.....	3
III ORGANISATION DE LA PROCEDURE.....	4
1 - ORGANISATION DES VISITES.....	4
2 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	4
3 - CONFIDENTIALITE	4
IV PROCEDURE DE LA VENTE PAR APPEL D'OFFRES SOUS PLIS CACHETES.....	5
1 - INDICATION RELATIVE AU PRIX.....	5
2 - PRESENTATION DES OFFRES D'ACHAT.....	5
3 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES D'ACHAT.....	6
4 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES FORMULEES PAR LES CANDIDATS ACQUEREURS	6
5 - CONTENU DES OFFRES D'ACHAT.....	6
6 - FIN DE LA PROCEDURE - ADMISSION A NEGOCIER.....	7
V REALISATION DE LA VENTE DE GRE A GRE.....	8
1 - MODE DE PAIEMENT DU PRIX.....	8
VI ATTRIBUTION DE JURIDICTION.....	8

ANNEXES :

- ANNEXE 1 : acte d'engagement
- ANNEXE 2 : descriptif du véhicule + photos
- ANNEXE 3 : certificat d'immatriculation
- ANNEXE 4 : procès-verbal de contrôle technique du 18/03/2024

I - OBJET DE LA VENTE PAR APPEL D'OFFRES SOUS PLIS CACHETES

La commune de VERNIOLLE ayant son siège à Verniolle, place de la République (09340), représentée par son Maire, organise une vente par appel d'offres sous plis cachetés en vue de la cession d'un véhicule frigorifique communal, en application des dispositions de l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La vente est motivée par l'acquisition d'un nouveau véhicule frigorifique à la suite de la non-conformité du transport de denrées alimentaires sous certaines conditions de l'actuel véhicule objet de la cession.

En cas d'acceptation de l'offre, dans les conditions définies ci-après, l'acte de cession sera rédigé par le vendeur.

1 - MODE DE CONSULTATION

La consultation est organisée par le service administratif de la mairie de Verniolle sur la base du présent cahier des charges et ses annexes.

2 - DESIGNATION DU VEHICULE

La commune de VERNIOLLE est propriétaire d'un véhicule frigorifique de marque CITROEN Jumpy.

Le véhicule a été acquis d'occasion par la commune en 2011 et comptabilise au compteur à la date du 18 mars 2024, 141391 km.

Les caractéristiques principales du véhicule sont :

Date de 1^{ère} mise en circulation : 03/12/2007

Marque : CITROEN Jumpy

Carburant : diesel

Kit cellule expert L1H1 APLC

Condenseur semi encastré avec carénage aérodynamique

Montage du groupe effectué par la société Station Diesel (Castanet Tolosan)

Surface totale du plancher de la caisse : 2,55m²

Volume intérieur total utilisable de la caisse : 3,08m³

Les conclusions du rapport d'essai CEMAFROID relatif à la mesure du coefficient global de transmission thermique des engins autres que citernes destinées au transport de liquides alimentaires, conformément à la sous-section 2.1 de l'appendice 2 de l'annexe 1 de l'ATP en date du 30 août 2023 sont :

- **Engin non conforme selon l'ATP**
- Le coefficient d'isothermie est supérieur à 0,70 W/m².°C

Les engins non dotés d'une isolation thermique sont utilisables exclusivement pour une distance maximale de 80 kms (depuis le lieu de chargement au lieu de déchargement) sans rupture de charge (un seul client) sous réserve de respecter les températures et de mettre en place un plan de maîtrise des risques basé sur la méthode de l'HACCP.

3 - CONDITIONS PARTICULIERES

Absence de garantie : Le véhicule est proposé sans garantie. Tout acquéreur potentiel s'engage, du fait même de son offre, à n'élever, si la vente intervient à son profit, aucune réclamation relative à la nature et à la qualité du véhicule. Celui-ci sera maintenu dans sa configuration actuelle jusqu'au transfert de propriété.

II - PRESENTATION DES CANDIDATURES

Pour les personnes physiques :

- copie recto-verso d'une pièce d'identité
- copie d'un justificatif d'adresse (copie de facture énergie par exemple)

Pour les personnes morales,

- extrait K-Bis
- copie recto-verso de la pièce d'identité du dirigeant ou gérant de la structure.

III ORGANISATION DE LA PROCEDURE

1 - ORGANISATION DES VISITES

Il est proposé aux candidats de venir sur site voir le véhicule :

- **soit le 13/05/2024 entre 16h et 17h00.**
- **soit le 14/05/2024 entre 16h et 17h00.**
- **soit le 16/05/2024 entre 16h et 17h00.**

Pendant ces créneaux, les candidats sont invités à se rendre directement sur le site des Ateliers municipaux situé 3 chemin de derrière le château à Verniolle.

Il ne sera pas possible d'essayer le véhicule.

Il est à noter qu'aucune autre possibilité de visite ne pourra être proposée en dehors de ces créneaux.

Les candidats acquéreurs sont invités, à leurs frais exclusifs, à procéder ou faire procéder par leurs conseils, aux vérifications et audits d'ordre technique, administratif ou juridique qu'ils jugent opportuns pour faire une offre d'acquisition.

En conséquence, les candidats reconnaissent et acceptent qu'en soumettant une offre, ils ont obtenu les informations suffisantes pour faire cette offre sans réserve et sans demande de garantie de leur part et sous les seules conditions qui sont arrêtées dans les actes emportant le transfert du bien.

2 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toute information complémentaire se rapportant au véhicule et aux modalités de présentation des offres d'achat peut être demandée ou retirée auprès de :

Mairie de Verniolle

Place de la République

09340 Verniolle

☎ : 05 61 68 02 04

✉ : verniolle.mairie@wanadoo.fr

3 - CONFIDENTIALITE

Les candidats acquéreurs s'engagent à ne communiquer à quiconque, sauf à leurs conseils, aucune information ou documentation sur la présente procédure.

IV PROCEDURE DE LA VENTE PAR APPEL D'OFFRES SOUS PLIS CACHETES

1 - INDICATION RELATIVE AU PRIX

L'unité monétaire des offres d'achat est l'euro et le prix contenu dans l'offre sera exprimé en valeur nette de tout droit ou taxe, à l'exclusion de tout autre type de proposition.

2 - PRESENTATION DES OFFRES

L'offre de contracter (acte d'engagement) doit être rédigée en français et signée par le candidat, et pour une personne morale, par la personne habilitée à l'engager juridiquement et financièrement (documents justificatifs à l'appui). La transmission des offres doit être effectuée sous plis cachetés portant les mentions :

**OFFRE POUR L'ACQUISITION
VEHICULE FRIGORIFIQUE CITROEN JUMPY
« NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE DU COURRIER »**

Ce pli devra contenir une enveloppe, laquelle renfermera l'ensemble des documents suivants :

- acte d'engagement signé par le candidat acquéreur (annexe 1)
- pièces énumérées au II du présent cahier des charges

L'envoi de ce pli cacheté devra s'effectuer par voie postale au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou bien pourra être remis contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de Verniolle
Place de la République
09340 Verniolle

**Heures d'ouverture : 8h-12h et 14h-17h, lundi, mardi, jeudi, vendredi
14h-17h, le mercredi**

3 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Lundi 21 mai 2024 à 17h00

Les plis qui parviendraient après la date et l'heure fixées ci-dessus ou sous enveloppe non cachetée ne seront pas ouverts, ni examinés.

4 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES FORMULEES PAR LES CANDIDATS

Le délai de validité des offres est de quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date fixée pour la réception des offres.

L'offre de contracter faite par le candidat est ferme et non modifiable dans le cadre de la présente procédure, laquelle ne vise qu'à la présentation de l'offre à participer éventuellement à des négociations en vue de la conclusion de la vente.

Ainsi, les offres ne feront pas l'objet de modification dans le cadre de la présente procédure, mais pourront évoluer à l'occasion des éventuelles négociations ultérieures, extérieures à la présente procédure.

De même, l'offre pourra être rétractée par le candidat retenue par lettre adressée à la commune de Verniolle, envoyée avec demande d'avis de réception, dans le délai de 7 jours francs à compter de la réception de la lettre d'acceptation de son offre.

5 - CONTENU DES OFFRES D'ACHAT

- le candidat acquéreur doit formuler une proposition d'achat contenant les données suivantes :

1) La proposition du candidat prend la forme d'une offre ferme et définitive d'acquérir à son profit le bien dans l'état dans lequel il se trouve (acte d'engagement).

- 2) L'offre doit être faite sans condition suspensive, sous réserve de la possibilité de rétractation de l'offre prévue par les dispositions du dernier alinéa de l'article IV-4 ci-dessus.
- 3) L'offre et ses annexes doivent être établies en langue française.

Si le contenu des offres d'achat sont manquantes ou incomplètes, il pourra être demandé à tous les candidats acquéreurs potentiels concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 6 jours.

6 - FIN DE LA PROCEDURE - ADMISSION A NEGOCIER

La procédure d'examen des offres d'achat est la suivante :



Un classement des offres sera proposé au bureau municipal qui devra sélectionner une seule offre. Elle orientera prioritairement son choix vers la proposition financière la plus avantageuse.

La présente procédure prendra alors fin. Elle ne constituera pas, indépendamment de son issue, un acte de vente de la part de la commune de Verniolle.

Un tel acte de vente n'interviendra que dans un second temps, dans le cadre d'une procédure de vente de gré à gré, qui fera intervenir :

- le cas échéant, une négociation menée par le Maire de la proposition d'achat retenue ;
- en cas de validation par le conseil municipal, la notification à l'acquéreur concerné ayant remis la proposition retenue par la commune.

En tout état de cause, la commune se réserve le droit d'interrompre le processus de vente à tout moment de la procédure d'appel d'offres sous plis cachetés ou de la procédure de vente de gré à gré, et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues et négociées, le tout sans que les candidats acquéreurs puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation ou le remboursement de leurs frais préalables ou honoraires de conseils.

Néanmoins, dans un tel cas, la vente peut être poursuivie selon d'autres modalités, soit avec un ou plusieurs offreurs initiaux, qui seront invités à participer à cette nouvelle phase, soit en procédant à une nouvelle consultation.

La collectivité se réserve le droit de ne pas donner suite à la vente pour des motifs d'intérêt général, notamment si aucune offre ne paraît répondre à la valeur marchande minimale estimée du bien à 6 000€. En cas d'offre identique, afin de départager les candidats, ils seront invités par écrit à formuler une nouvelle offre. L'offre éventuellement retenue sera soumise au vote du Conseil municipal qui donnera pouvoir à Mme le Maire de conclure la Vente.

La commune n'acceptera la substitution d'acquéreur que si le candidat initialement retenu conserve financièrement et juridiquement le contrôle de l'acquéreur substitué.

V REALISATION DE LA VENTE DE GRE A GRE

1 - MODE DE PAIEMENT DU PRIX

Les soumissionnaires seront avisés du rejet par lettre simple ou de l'acceptation de leur offre par lettre recommandée.

Il sera alors établi avec le soumissionnaire retenu un acte de vente, dans le mois suivant la date de réception du courrier au candidat retenu.

VI ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Pour toutes les contestations relatives à l'exécution et à l'interprétation du présent avis d'appel d'offres d'achat, seuls sont compétents les tribunaux du ressort du Département de l'Ariège.

VENTE DE VÉHICULE

VENTE D'UN VEHICULE FRIGORIFIQUE

ACTE D'ENGAGEMENT

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 21/05/2024 à 17h00

LIEU D'EXECUTION : commune de Verniolle

PERSONNE RESPONSABLE DE LA VENTE : Mme le Maire de Verniolle

A. IDENTIFIANTS

Collectivité désignée comme VENDEUR

Commune de VERNIOLLE
Place de la République
09340 Verniolle

Objet de la vente

Véhicule frigorifique Citroën Jumpy

Personne habilitée à engager la Collectivité

Madame le Maire de la Commune de Verniolle

Désignation, adresse, téléphone du Comptable assignataire

Monsieur le Trésorier du SGC de Foix
Rue Pierre Mendès France
09000 Foix

B. CO-CONTRACTANT

• Personne morale

Je soussigné (nom, prénoms)

• Agissant pour mon propre compte

• Pour le compte de :

.....

Adresse du siège social :

.....

.....

N° de téléphone :

N° de SIRET :

• Personne physique

Je soussigné (nom, prénoms)

Adresse personnelle :

.....

Numéro de téléphone :

C- ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Après avoir pris connaissance du règlement de la vente et des documents qui y sont mentionnés et après avoir fourni les pièces justificatives demandées.

1° M'engage conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à acquérir le bien concerné au prix ci-dessous :

Montant en €
En chiffres :
En lettres :
.....

2° Mon offre me lie pour la durée de validité des offres indiquées au règlement de la vente

A le

Le Titulaire, (signature)

D. REPONSE DE L'ADMINISTRATION

La présente offre est acceptée

A Verniolle, le.....

Le Maire
Annie BOUBY

- ANNEXE 2 -
-
VENTE DE VÉHICULE

VENTE D'UN VEHICULE FRIGORIFIQUE

ETAT DESCRIPTIF DU VEHICULE

Marque : CITROEN

MODELE : JUMPY

Date de 1^{ère} immatriculation : 03/12/2007

Immatriculation : BV-772-HW

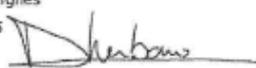
Carburant : diesel





**PROCÈS-VERBAL
DE CONTRÔLE TECHNIQUE**

N° d'imprimé : D 123050970

NATURE DU CONTRÔLE		(3) DATE DU CONTRÔLE		N° DU PROCÈS-VERBAL															
Contre-visite		18/03/2024		24108242															
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE			(8) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																
Favorable			<p><i>La connaissance de l'ensemble des défaillances constatées sur ce véhicule nécessite de disposer également du procès-verbal de contrôle technique périodique.</i></p> <p>DÉFAILLANCE(S) MINEURE(S) :</p> <p>8.2.22.c.1. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P1351</p> <p>Kilométrages relevés lors des derniers contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 : 20.02.2024:141 372 km / 20.09.2023:136 669 km / 20.10.2022:126 685 km / 08.10.2022:126 120 km / 08.10.2021:114 718 km / 08.10.2020:108 153 km / 18.02.2020:102 798 km / 29.01.2019:98 975 km</p>																
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ																			
19/02/2026																			
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE																			
Contrôle technique complémentaire au plus tard le : 19/02/2026																			
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE																			
N° D'AGRÈMENT : S009D053 (9) RAISON SOCIALE : CONTROLE TECHNIQUE SAINT JEAN DU FA (3) COORDONNÉES : 8 Rue Jean Mermoz Route Nationale 20 09100 SAINT JEAN DU FALGA Tél : 05.61.69.56.56 Fax : 0																			
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR																			
NOM ET PRENOM : non renseignés N° D'AGRÈMENT : 035D1255 SIGNATURE : 																			
IDENTIFICATION DU VÉHICULE																			
(2) Immatriculation et pays		Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation																
BV-772-HW(F)		18/09/20	03/12/07																
Marque		Désignation commerciale																	
CITROEN		JUMPY																	
(1) N° dans la série du type (VIN)		(5) Catégorie internationale	Genre																
VF7XS9HUC64121250		N1	CTTE																
Type/CNIT		Énergie																	
XS9HUC		GO																	
Document(s) présenté(s)																			
Certificat d'immatriculation																			
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ			MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																
141391			<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Émissions à l'échappement</th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIÈRE</th> </tr> <tr> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Opacité des fumées (1,49m³):</td> <td>C1: 0,10</td> <td>C2: 0,10</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Émissions à l'échappement	AVANT		ARRIÈRE		G	D	G	D	Opacité des fumées (1,49m ³):	C1: 0,10	C2: 0,10		
Émissions à l'échappement	AVANT		ARRIÈRE																
	G	D	G	D															
Opacité des fumées (1,49m ³):	C1: 0,10	C2: 0,10																	
INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE																			
PROCÈS-VERBAL N° : 24108042 DATE : 20/02/2024 N° D'AGRÈMENT DU CENTRE : S009D053																			